

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, ETHIOPIE B. P. 3243 Téléphone: 00251 (0)11-551 7700 Fax: 00251 (0)11-551 7844
Site web : www.au.int

**29^{ème} SESSION DU COMITE AFRICAIN
D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE
BIEN-ETRE DE L'ENFANT (CAEDBE)
2-9 MAI 2016
MASERU, LESOTHO**

**ACERWC/RPT (XXIX)
Original: Anglais**

RAPPORT

VINGT NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

1. INTRODUCTION

1. La 29^{ème} Session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant s'est tenue à l'Hôtel Avani de Maseru, au Lesotho, du 2 au 9 Mai 2017.

2. PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion dix membres du CAEDBE, des représentants de la Commission de l'Union Africaine, des représentants des Gouvernements du Cameroun, du Tchad, des Comores, de la Cote d'Ivoire, de la Tanzanie, du Lesotho, du Sénégal et du Kenya, des membres du corps diplomatique, des représentants d'organisations de la société civile du Sénégal, de la Zambie, de la Côte d'Ivoire et de l'Union des Comores, des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), de Save the Children, de Plan International, de World Vision International (WVI), de African Child Policy Forum (ACPF), du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), d'End Child Prostitution, de Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes (ECPAT International), de l'African Movement of Working Children and Youth (AMWCY), de Child Helpline International de Africawide Movement for Children, du Child Rights Network for Southern Africa, East African Centre for Human Rights (EACHRights), Baha'i International Community (BIC), Zimbabwe National Council for the Welfare of Children (ZNCWC), Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Eastern Africa Child Rights Network (EACRN), Initiative for Social and Economic Rights (ISER).

POINT 1: CEREMONIE D'OUVERTURE

Allocution de bienvenue de l'Hon. Ts'eliso Mokhosi, Ministre par intérim du Développement Social

3. L'honorable Ministre Ts'eliso Mokhosi a souhaité la bienvenue à tous les distingués invités et a salué la présence de Sa Majesté la reine Masenate Mohato Seeiso. Il a remercié le Secrétariat et a déclaré que cette session serait l'occasion pour tous de réaliser les objectifs d'une Afrique unie et prospère. Il a ensuite noté que si le Royaume du Lesotho était apte à accueillir le Secrétariat, il représenterait une force dynamique et ferait la promotion des droits des enfants non seulement au sein du pays, mais aussi à travers le continent africain. En outre, le ministre a noté que la session servirait de plateforme pour apprendre et partager les uns des autres et pour améliorer l'offre de services

aux enfants africains. Il a exhorté de poursuivre l'introspection dans la protection des enfants et a exprimé le besoin de tous de répondre aux mesures visant à améliorer les droits et le bien-être des enfants. Le Ministre a exprimé son appréciation à l'égard de toutes les délégations présentes, les organisations et diverses organisations représentées à la réunion.

Discours du Représentant National de l'UNICEF

4. Au nom de l'UNICEF au Lesotho, Dr. Anthony Asije a rassuré les partenaires œuvrant dans le domaine des droits des enfants, les parlementaires et les décideurs politiques, les autorités chargées de la mise en œuvre des lois, les leaders religieux, les OSC, les agences de développement, les leaders communautaires, les groupes de femmes, d'hommes et d'enfants – du soutien continu de l'UNICEF dans la protection et le bien-être des enfants, surtout les plus vulnérables. Dr. Asije a indiqué que les Observations Finales et les Recommandations du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant sur le rapport des Etats Parties guident tous les partenaires dans la bonne direction, à savoir : l'harmonisation de la législation sur les droits de l'enfant, le renforcement de la coordination à plusieurs niveaux, le suivi et l'évaluation efficaces de l'offre des services aux droits de l'enfant et de la gestion des données dans le pays, l'offre accru des subventions pour les enfants aux enfants et leurs familles, la réduction du retard de croissance, de la mortalité infantile et maternelle et l'infection par le VIH en particulier chez les adolescents et les filles, l'augmentation de l'effectif, de la rétention et de l'achèvement dans nos écoles et des rapports périodiques réguliers sont conçus par le Gouvernement et les OSC.

5. Et tout cela, le Représentant par Intérim de l'UNICEF a mentionné, sera fait dans l' « intérêt supérieur de l'enfant » tel que stipulé à l'article 4 (1) de la Charte qui stipule que [...] pour toutes les actions entreprises concernant l'enfant par toute personne ou autorité, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la principale considération.

• Présentation de l'Association des Filles Guides du Lesotho

6. La représentante des jeunes de l'association des Filles Guides du Lesotho a récité un poème axé sur les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies, en mettant l'accent sur le changement climatique, la pauvreté et la faim et leur impact sur les droits de l'enfant.

• Allocution par le Président du CAEDBE

7. Le Président du Comité, Professeur Benyam Dawit Mezmur, a commencé son allocution en remerciant le Gouvernement du Royaume du Lesotho pour le geste positif et l'hospitalité à l'égard du Comité et des autres partenaires. Il a reconnu que la présence de

diverses parties prenantes telles que les Etats, les Agences des Nations Unies, les ONG internationales, les organisations à vocation religieuse, les médias et d'autres organisations affirme clairement que la création d'une Afrique digne des enfants, pour laquelle œuvre le CAEDBE, est en effet une responsabilité partagée. Il a souligné que, malgré les progrès réalisés sur le continent sur les questions des droits de l'enfant, tels que les pratiques néfastes, la violence contre les enfants, la pauvreté, les conflits et d'autres questions connexes restent un défi. Il a indiqué que la session a un ordre du jour, très important et ambitieux, qui comprend entre autres, l'examen d'un certain nombre de rapports des États parties, du suivi des Décisions sur des Communications rendues par le Comité (Kenya et Sénégal), un projet d'observation générale conjointe sur la question importante pour mettre fin au mariage des enfants, ainsi que d'autres thèmes soumis pour examen et décisions. Il a terminé son allocution en remerciant une fois de plus le Gouvernement du Royaume du Lesotho en particulier Sa Majesté le Roi et sa majesté la Reine, ainsi que l'honorable Premier ministre, le Ministre des affaires étrangères et la Mission permanente du Lesotho auprès de l'UA en particulier l'Ambassadeur du Lesotho, ainsi que ceux qui ont travaillé pour mener à bien la tenue de la session.

Discours d'ouverture par Sa Majesté la Reine Masenate Mohato Seeiso

8. Sa Majesté la Reine a souhaité la bienvenue au CAEDBE et tous les participants à la 29^{ème} session du Comité au Royaume du Lesotho en annonçant que la question des droits de l'enfant est un sujet qui lui tient à cœur. Sa Majesté a souligné la nécessité de poursuivre toutes les initiatives pour protéger l'intérêt des enfants et améliorer leur avenir. Elle a ajouté que ce serait un honneur pour le Royaume du Lesotho d'accueillir le Secrétariat du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-Etre de l'Enfant. La question de la protection de l'enfance a atteint un statut de priorité élevée au Lesotho depuis 2000 et, par conséquent, le Gouvernement a mené une étude approfondie pour analyser la situation des enfants dans le pays, ce qui a abouti à l'adoption de lois et de politiques pour relever les défis qui ont été reflétés dans l'étude à la fin de 2011. Sa Majesté a souligné que la session offre l'occasion de faire une intervention et d'analyser de manière critique les défis dans les systèmes de protection de l'enfance en Afrique et de partager des cas de bonnes pratiques qui peuvent être reproduits. Sa Majesté la Reine a déclaré officiellement ouvert la 29^{ème} Session Ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant.

POINT 2: QUESTIONS DE PROCEDURE

- **Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail.**

9. L'Ordre du Jour et le Programme de Travail ont été adoptés tels qu'amendés.

- **Organisation du travail**

10. Le Comité a convenu de procéder aux débats en sessions ouvertes, semi-ouvertes et à huis clos en fonction de l'Ordre du Jour.

POINT 3 : EXAMEN DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES : RAPPORT DU TCHAD

11. La délégation du Gouvernement du Tchad était dirigée par le Directeur Général des Droits de l'Homme au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme du Tchad, Mr. Abdel Nasser Mahamat Ali Garboa. Il a commencé en exprimant sa profonde reconnaissance au CAEDBE au nom de la délégation en notant que le Comité réunit les OSC, les organisations non gouvernementales (ONG) et les différentes parties prenantes en matière de droits de l'Homme. Il a noté que le Gouvernement tchadien a pris diverses mesures pour répondre aux besoins et protéger les droits de l'enfant. Cependant, la délégation a souligné qu'il fallait encore améliorer le cadre juridique et la mise en œuvre des politiques afin que les enfants puissent jouir de leurs droits.

12. Selon la délégation, le Gouvernement du Tchad a pris diverses mesures pour défendre les droits des personnes vulnérables et adopté une stratégie multisectorielle pour la justice pour enfant. Le gouvernement a engagé maintes efforts pour sensibiliser et éduquer les communautés à l'égard de diverses questions, notamment les pratiques traditionnelles néfastes (telles que la Loi 006 qui interdit les Mutilations Génitales Féminines (MGF), le mariage des enfants et les abus sexuels) dans le but de sauvegarder et de protéger les droits des enfants. La délégation a souligné que le Tchad a un environnement favorable aux lois et a défini des cadres en relation aux principes et lois essentielles du CAEDBE; la définition de l'enfant, le nom et la nationalité et la non-discrimination.

13. La délégation a également informé que, en mars 2006, le Gouvernement a élaboré un plan national visant à assurer l'éducation pour tous, y compris les enfants ayant des besoins spéciaux et en particulier les enfants handicapés. En outre, le Gouvernement a lancé une stratégie commune pour la santé des enfants et continue de s'engager dans le défi d'éradiquer la violence à l'égard des femmes et des enfants et la reconnaissance de l'égalité des sexes.

14. Les Membres du Comité ont félicité le Gouvernement du Tchad pour son rapport et pour l'explication approfondie sur les différents défis auxquels le pays est confronté faisant entrave à la mise en œuvre totale de la Charte. Au cours des discussions et des commentaires du Comité, de nombreuses questions ont été soulevées, y compris la structure du parlement des enfants, les disparités d'éducation offertes aux garçons et aux filles, la nécessité de prendre des mesures concrètes pour assurer la Journée des Enfants Handicapés, l'enregistrement des naissances, les enfants abandonnés, le silence concernant les enfants soldats, le manque de statistiques mises à jour, les mariages arrangés, le titre restrictif du code de la Protection et les enfants dans les conflits armés.

15. La délégation a reconnu la nécessité pour l'Union Africaine d'examiner le conflit de Boko Haram dans le bassin du Tchad, une proposition visant à réviser le titre du Code sur l'utilisation des enfants en tant que « kamikazes », les stratégies de protection de l'enfance en particulier avec la cybercriminalité, les cas de mariage des enfants, l'enlèvement d'enfants et les rançons. La délégation a reconnu que le Gouvernement continue de faire face à des difficultés, mais des programmes de sensibilisation sont en train d'être mis en œuvre.

16. La délégation de la République du Tchad a remercié le Comité pour leur intérêt concernant le rapport tchadien et pour leurs préoccupations à propos des enfants du Tchad. Ces membres ont noté que c'était une question dynamique qui nécessitait une amélioration et des efforts continus. En outre, le Gouvernement a souligné le fait que des travaux incommensurables sont entrepris et qu'il comptait sur les conseils du Comité pour travailler sur ces différentes questions.

17. Le Comité a félicité les progrès du Tchad et a noté que le pays continue d'affronter les défis dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la violence. Le Comité s'est engagé à conseiller le Gouvernement sur ces questions et a remercié la Délégation et le Gouvernement pour leur engagement et leurs formidables travaux.

POINT 4: EXAMEN DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES : RAPPORT DES COMORES

18. La délégation du gouvernement de l'Union des Comores était Conduite par la Commissaire Nationale à la Protection Sociale, la Solidarité et la Promotion de l'Egalité des Genres de l'Union des Comores, Mme Mhoudine Sitti Farouata. Elle a commencé la présentation en remerciant le Comité et a précisé qu'il s'agissait du rapport initial de l'Union des Comores présenté conformément à l'Article 43 du CAEDBE. Elle a déclaré que l'Union des Comores a fait d'excellents réalisations, en particulier dans des domaines tels que la réduction de la mortalité infantile, mais il existe différents défis dans le système de protection sur lesquels le Gouvernement continue de travailler.

19. Selon la chef de la délégation, le Gouvernement a adopté plusieurs lois et mesures en faveur de l'enfant. Il existe une politique nationale pour la protection des enfants associé à un plan d'action. Diverses mesures ont été prises pour harmoniser les lois avec la Charte, des mesures ont également été prises pour sensibiliser la population à la question du mariage des enfants. D'autres mesures ont été prises dans les domaines de l'enregistrement des naissances, la participation des enfants, la liberté d'expression, la liberté de religion, la protection contre la violence, l'éducation et l'offre de services pour les enfants handicapés. Les défis dans le système de protection de l'enfance du pays comprennent la traite des enfants pour l'esclavage et le manque de données suffisantes sur des situations spécifiques d'enfants comme la protection contre la violence en raison

de problèmes dans le système de gouvernance. Elle a en outre informé que le Gouvernement a relevé ces défis et prend des mesures pour les combattre. Des études sont en cours et des politiques et stratégies ont été mises en place pour relever ces défis.

20. Les membres du Comité ont félicité le Gouvernement de l'Union des Comores pour son engagement dans la mise en œuvre de la CADBE et leur sincérité pour expliquer les défis auxquels est confronté le pays dans le processus de mise en œuvre. En outre, le Comité a déclaré que les droits des enfants dans les Comores sont inclus dans les lois et les politiques générales en matière de droits de l'Homme, étant donné qu'aucune institution spécifique ni aucune loi ne sont définies pour la protection de l'enfance. Le Comité a demandé ce que cela implique en termes de priorité des droits de l'enfant dans le pays. Le Comité a également soulevé des préoccupations quant à l'existence d'un pluralisme juridique au sein de l'Union des Comores et de son impact sur la définition de l'enfant.

21. Les autres préoccupations soulevées par le Comité comprennent la protection des besoins spécifiques des enfants les plus vulnérables, la discrimination à l'égard des enfants nés hors mariage, la clarification de la distinction entre «correction légère» et châtiments corporels, la diffusion de la Charte dans les langues locales et la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le système de justice pénale. Les membres du Comité ont en outre demandé des éclaircissements sur l'éducation inclusive, les certificats d'enregistrement des naissances et l'harmonisation avec d'autres statistiques de l'état civil, l'exception sur l'âge minimum du consentement pour le mariage, le système de suivi évaluation, le plan d'action pour régler la question des impacts négatifs de la culture et de la religion sur les droits de l'enfant, la pauvreté et ses effets sur l'éducation, l'abus des enfants dans les écoles Coranique et les cas d'apatridie.

22. La délégation du Gouvernement des Comores a apprécié les questions du Comité et a clarifié certaines d'entre elles. Il a été noté qu'il existe diverses politiques et mesures qui visent directement et spécifiquement la protection des droits de l'enfant tels que la politique nationale de protection des enfants, une politique globale qui protège les enfants dans le pays. La délégation a expliqué que le projet de transfert monétaire fournit une assistance aux familles qui vivent dans la précarité avec des enfants vulnérables. Il s'agit d'une aide symbolique pour aider à l'éducation et au développement des enfants et est également un projet pilote qui met l'accent sur les familles sans aucun revenu. En outre, il existe une politique de protection nationale pour les enfants handicapés et l'État envisage d'améliorer les services tels que l'éducation inclusive. Le chef de la Délégation a ajouté que même si les Comores sont un pays majoritairement musulman, la liberté de religion est garantie et exercée.

23. Elle a enfin déclaré que toutes les questions et sujets examinés ont été correctement notés et seront traités ultérieurement. En conclusion, le Comité a réitéré les avantages du processus d'examen du rapport en aidant à mettre en exergue les progrès et les défis

dans la mise en œuvre de la Charte et tout en espérant que la discussion ait aussi été fructueuse pour le Gouvernement que pour le Comité.

POINT 5: EXAMEN DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES : RAPPORT DE LA COTE D'IVOIRE

24. La Délégation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire conduite par la Directrice de la protection de l'enfance du Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfance et de la Solidarité, Mme Sandrine N'Doly Kraidy a présenté le rapport initial sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Mme Kraidy a commencé son exposé en déclarant que la Session du Comité serait l'occasion de discuter de la génération future de l'Afrique. Elle a insisté sur le fait que la présentation était d'une grande importance car elle portait sur les droits fondamentaux de l'enfant africain. La délégation a assuré la volonté et l'effort du Gouvernement à harmoniser les droits de l'enfant avec les lois existantes avec la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. La délégation a informé le Comité du projet intitulé « Enfants Ambassadeur » créé en janvier 2017 dans le but de sauvegarder les droits des enfants. La délégation a également noté l'existence de programmes de sensibilisation à travers le pays. La sensibilisation des enfants à leurs devoirs est a été rendue prioritaire ; La délégation a reconnu qu'il existe de nombreuses difficultés face au processus de mise en œuvre et le manque d'expertise et d'intervention des acteurs a entravé l'intégralité de la Charte.

25. En outre, les membres du Comité ont soulevé diverses questions, y compris les mariages des enfants, la traite des enfants, la nécessité d'offrir des services égaux, en particulier pour les enfants vivant dans les zones rurales, les avortements, les disparités de genre, la délivrance de l'acte de naissance (y compris les enfants dans les camps de réfugiés) et les enfants de mères emprisonnées. Les Membres du Comité ont également soulevé des préoccupations en ce qui concerne le défi de la croissance de la population, de l'augmentation des migrations, du statut des séances de sensibilisation en cours (sur le code de développement des enfants), de l'emplacement des centres pour les enfants handicapés, des avortements et des viols survenus au cours de la période post-électorale. De plus, les Membres ont également demandé des informations à la délégation sur la sensibilisation des médias publics et la mise en œuvre des activités (Journée de l'Enfant Africain, formation des enfants handicapés). L'accent a également été mis sur la nécessité d'impliquer les enfants en particulier dans la préparation de ces événements importants. En outre, les membres du Comité se sont renseignés sur la traduction de la Charte en raison du fait que la sensibilisation est essentielle à l'éducation et à la protection des droits de l'enfant. Le Comité a notamment souligné l'importance de l'investissement dans les enfants et, en particulier, la nécessité de réviser le budget pour la protection des enfants au niveau national. En outre, le Comité a posé des questions sur les lois et principes de la Charte en relation avec la présentation de la délégation.

Certains d'entre eux comprenaient la clarification concernant la dénomination de l'enfant qui pourrait être considérée comme discriminatoire, la crise en cours de la traite des enfants et du travail des enfants,

26. Répondant aux questions du Comité; les délégués ont déclaré que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a manifesté son engagement à mettre en conformité leur travail en fonction de la vision du Comité. Les travaux du Gouvernement dans les écoles permettent aux enfants de s'engager dans des discussions fondées sur les droits de l'Homme. En outre, les activités de sensibilisation sont couvertes dans les différents contextes communautaires. La délégation a développé davantage les travaux réalisés tels que le programme national pour les orphelins vivant avec le VIH / SIDA, l'octroi de bourses d'études pour les enfants et les mesures prises pour assurer que les jeunes filles enceintes ont eu l'opportunité de reprendre les cours après leur accouchement. Les différentes activités au sein des établissements d'enseignement reflètent fidèlement les efforts du pays pour s'engager à sauvegarder et protéger les droits de l'enfant. La délégation a également insisté sur le fait que leurs travaux respectent trois principes essentiels, la prévention, la protection et le suivi-évaluation.

27. La délégation a reconnu l'apport précieux des membres du Comité et a répondu aux différents sujets et thèmes abordés tout au long des discussions. La délégation a noté que les législateurs ont montré la volonté de protéger les familles et les enfants, mais qu'il faudrait élaborer des stratégies et des mesures efficaces qui contribueront à la protection des enfants.

28. Les membres du Comité ont reconnu le travail du Gouvernement et fourniront des recommandations. La délégation a été recommandée de mener des recherches sur différents phénomènes (en particulier sur l'avortement et les mariages des enfants) afin que des stratégies soient développées.

29. En outre, le Comité a félicité le Gouvernement pour la participation du représentant des enfants à la Session et a insisté sur la nécessité d'encourager l'engagement des citoyens situés dans les communautés rurales à se déplacer et à enregistrer les enfants. En outre, les membres du Comité ont encouragé la délégation à envisager de mener des études dans divers domaines (comme la question des enfants mendiants et des mariages des enfants en relation avec l'inceste) afin que des stratégies et des mesures soient développées

30. Le Président avant de clôturer la session sur l'examen du rapport de la Côte d'Ivoire a remercié la délégation pour leur réponse aux questions travail et leurs progrès et aussi pour être venue avec un représentant des enfants.

POINT 6: EXAMEN DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES : RAPPORT DE LA SIERRA LEONE

31. L'examen du rapport de l'Etat partie sur la mise en œuvre de la Charte a été reporté à la prochaine Session.

POINT 7: EXAMEN DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES : RAPPORT DE LA TANZANIE

32. La délégation du Gouvernement de la République Unie de Tanzanie a été conduite par le Dr Hamisi Kigwangalla, qui a entamé la présentation sur le 2^{ème} - 4^{ème} rapport périodique, en remerciant le Comité de l'inestimable contribution à la protection des droits de l'enfant.

33. Le chef de la délégation a déclaré que le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie a entrepris plusieurs mesures pour améliorer la protection des enfants à travers la mise en œuvre de la Charte. Il a noté que, la Tanzanie étant membre du partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants, le Gouvernement a adopté un plan national de cinq ans pour mettre fin aux violences contre les femmes et les enfants. En outre, il a été indiqué qu'un budget de 6,5 millions de dollars a été alloué pour la mise en œuvre du plan durant cette année budgétaire. En conséquence, le Gouvernement vise à réduire de 50% la violence contre les enfants d'ici l'année 2022. Le chef de la délégation a noté que les mesures prises par le Gouvernement ont permis d'améliorer la protection des enfants. Certains des résultats obtenus sont : la réduction des MGF, le renforcement de la participation des enfants à travers le Conseil des enfants et la poursuite judiciaire des auteurs de violence contre les enfants atteints d'albinisme. En ce qui concerne les poursuites judiciaires, le chef de la délégation a déclaré que 16 personnes ont été reconnues coupables et condamnées à la peine capitale.

34. La délégation a poursuivi sa présentation en mentionnant certains des défis auxquels le Gouvernement est confronté dans le processus de mise en œuvre de la Charte. Parmi les défis identifiés, certains étaient récurrentes comme ; le manque de ressources humaines et financières, et les croyances qui conduisent à la violence contre les enfants albinos.

35. Après la présentation, les membres du Comité ont exprimé leur appréciation et ont présenté leur préoccupation et des questions. Parmi les questions soulevées, la protection des enfants contre la discrimination et la coordination entre les différents niveaux du Gouvernement étaient les plus importantes. Les membres du comité se sont préoccupés sur le temps nécessaire pour rendre la question des enfants une priorité au sein du pays, en prenant en compte le processus lent de la modification de la loi sur la sorcellerie, la prestation de services et l'amélioration de la vie des enfants albinos qui vivent dans des abris, la malnutrition chronique qui entraîne un retard de croissance, l'harmonisation des lois relatives à la définition de l'enfance et du taux de mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans.

36. En réponse aux diverses questions posées, la délégation a déclaré que le Gouvernement reconnaissait la plupart des questions soulevées par le Comité et travaille pour une amélioration progressive. Il a également été noté que le projet d'amendement constitutionnel, qui prévoit clairement qu'un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans, figure parmi les mesures législatives visant à harmoniser les lois sur la définition de l'enfance. Une autre mesure législative qui a été discuté est la modification de la loi sur la sorcellerie, qui est en lien avec le processus d'amendement. Selon la délégation, d'autres mesures prises comprennent : la répartition du budget pour faciliter la coordination des activités, au sein du pays, pour la protection de l'enfance, la création d'un environnement éducatif favorable pour les enfants handicapés, la création de zones libres de mariage précoces et rendre le service médical gratuit aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes.

37. En conclusion, le chef de la délégation a remercié les membres du Comité et a déclaré que le Gouvernement apprécie leurs recommandations. Enfin, le Président a exprimé sa reconnaissance pour la présence de la délégation et les réponses données concernant les défis et les préoccupations soulevés. Il a insisté sur la nécessité urgente de répondre efficacement au défi des enfants albinos.

POINT 8: EXAMEN DES ÉLÉMENTS DES OBSERVATIONS FINALES

38. Les membres du Comité ont discuté des éléments des observations finales et des recommandations concernant les États parties dont les rapports ont été examinés au cours de la présente session.

POINT 9: BREVES PRESENTATIONS PAR LES PARTENAIRES

39. **Comité international de la Croix-Rouge :** Mme Kabeya Diane Misenga, Chef adjointe de délégation du Comité International de la Croix-Rouge auprès de l'Union Africaine, a commencé la présentation en félicitant le Royaume du Lesotho d'avoir accueilli cet important événement et a reconnu les énormes efforts des travaux du Comité. Les perspectives ont été partagées en fonction des vulnérabilités des enfants migrants, des enfants déplacés à l'intérieur de leur pays et de leurs besoins humanitaires. Elle a insisté sur la responsabilité des États d'éviter la séparation familiale, de soutenir les familles dans la recherche de parents disparus et de clarifier leur sort. Le CICR a également souligné le risque d'être détenu pour des raisons d'entrée ou de séjour irréguliers dans le territoire d'un pays pour les enfants migrants et a souligné que les enfants - non accompagnés, séparés ou avec leurs familles - ne devraient pas être détenus pour des raisons liées au statut d'immigrant de leur parent. Elle a en outre appelé à l'application stricte du principe de non-refoulement. Elle a conclu en plaidant sur les efforts visant à identifier les vulnérabilités et les risques spécifiques auxquels sont

confrontés les enfants déplacés pour répondre à leurs besoins en matière de protection et d'assistance, car ils sont exposés à la violence sexuelle, le recrutement forcé par des groupes armés lors d'un long voyage périlleux dans les régions touchées par des conflits armés.

40. Save the Children : Mme Doris Mpoumou, Directrice du Bureau Panafricain de Save the Children auprès de l'UA a présenté ses hommages à la famille royale et a remercié le Royaume du Lesotho pour son accueil. Elle a félicité le Comité pour le nombre croissant des rapports des États parties et pour ses réalisations récentes, à savoir l'adoption de l'Agenda 2040 et l'étude continentale sur les enfants dans les conflits armés, l'intégration des droits de l'enfant dans le Plan d'Action Décennal des Droits de l'Homme de l'UA. Elle a rappelé que le 26 avril 2017 a marqué le premier anniversaire du lancement de leur campagne mondiale "Every Last Child/ Aucun Enfant Oublié " qui œuvre pour que le monde donne la priorité aux enfants et s'attaque aux obstacles qui les empêchent de survivre, d'apprendre et d'être protégés de la violence. De plus, elle a exprimé des inquiétudes face aux filles délaissées en raison de normes sociales, de discrimination économique et de la volonté politique déplorable pour investir dans les filles. Elle a demandé au Comité de fournir des recommandations dans les Observations finales sur les mesures que les États parties doivent prendre pour assurer des dépenses publiques suffisantes, équitables et efficaces dans des secteurs qui ont un impact élevé sur les enfants, en particulier les filles. L'accent a été mis sur les États pour honorer leurs engagements d'investir au moins 15% de leurs budgets sur la santé et d'allouer 9% de leur PIB à l'éducation. De plus, elle a informé le Comité que le 1er juin 2017, Save the Children publiera un nouvel indice mondial pour mettre en exergue les millions d'enfants du monde entier qui ont été dépouillés de leur enfance. Elle a conclu en réaffirmant leur engagement à soutenir le Comité dans l'exécution de son mandat.

41. End Child Prostitution and Trafficking : Mme Catherine Mbengue, de l'End Child Prostitution and Trafficking (ECPAT) International a félicité le Royaume du Lesotho d'avoir accueilli la session du Comité. Elle a remercié le Comité d'avoir fourni à ECPAT International l'opportunité d'informer sur la survie de l'exploitation sexuelle. Elle a exprimé son souhait que la discussion soit instructive et lance un dialogue constructif. Elle a conclu en promettant l'engagement de son organisation à collaborer avec le Comité et avec des efforts conjoints; Cela garantira que les enfants seront exempts de violence.

42. REPSSI : Mme Malineo Agnes Matselo, représentante de REPSSI, a commencé la présentation exprimant sa reconnaissance à la possibilité de participer à la session. Elle a déclaré que la stratégie REPSSI met l'accent sur les mariages d'enfants et se concentrerait sur la promotion de l'investissement pour assurer que les filles restent à l'école, que les familles et les communautés découragent les mariages des enfants et que les communautés soutiennent également la réinsertion des victimes des mariages des

enfants. Elle a noté que l'intervention de REPSSI sur le mariage des enfants vise les décideurs politiques, les leaders communautaires et religieux, les représentants de la société civile, la police, les médias, les garçons, les filles, les jeunes et la communauté en général. Mme Malineo a rappelé que REPSSI a soutenu la SADC lors de l'élaboration de son plan d'action 2016-2020 des Orphelins, des Enfants vulnérables et des Jeunes de la SADC. Elle a noté que le plan d'action améliorerait l'harmonisation des politiques et la mise en œuvre de protection holistique et de soutien pour les enfants vulnérables et les jeunes. Mme Malineo a terminé la présentation en informant le Comité que REPSSI accueillera un forum de soutien pour promouvoir la prise de conscience et la compréhension de l'importance du soutien psychosocial (SPS) et partager les connaissances sur les approches permettant de la fournir sous le thème «Équité, Égalité pour toutes les Filles, les Garçons et la Jeunesse ».

43. African Child Policy Forum : La déclaration de African Child Policy Forum a été présentée par Dr Nkatha Murungi, qui a félicité le Comité et le Gouvernement du Royaume du Lesotho pour l'organisation de la session. ACPF a reconnu que le thème de l'UA pour 2017, qui consiste à «Exploiter le Dividende Démographique à travers l'Investissement dans la Jeunesse», est l'occasion d'attirer l'attention sur les problèmes qui affectent les enfants afin d'ancrer les Objectifs de Développement de l'Afrique tels qu'ils sont exprimés dans l'Agenda 2063. ACPF a souligné la nécessité d'accélérer l'action pour mettre en œuvre les droits de l'enfant et s'engager à continuer de faire le plaidoyer pour la responsabilité et le dialogue de l'État afin de faciliter l'investissement dans les enfants pour atteindre cet objectif. ACPF a souligné certaines de ses initiatives en 2016, en particulier la 7ème Conférence Internationale des Politiques (IPC) sur l'Enfant Africain, le lancement du Partenariat Africain pour mettre fin à la Violence à l'Égard des Enfants et le lancement du Rapport Africain sur le Bien-Etre des Enfants, en 2016. Elle a ajouté que le Comité a déjà pris note de ces événements et a demandé à ACPF de partager les résultats clés pour un examen plus approfondi. En perspective, les principales recommandations du IPC visées par le Comité ont été présentées. S'agissaient de mettre l'agenda sur la question des crimes et de la violence extrême contre les enfants; élaborer un communiqué sur la question afin d'encourager une action nationale; et recommander à l'UA de mettre la question à l'agenda d'un futur sommet des chefs d'État et de Gouvernement africains. Le Dr Murungi a souligné certaines des activités clés que ACPF entreprendrait en 2017, y compris l'opérationnalisation du Partenariat Africain pour mettre fin aux violences à l'égard des enfants, le soutien à la mise en œuvre de la Politique sur l'enfance de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le soutien au Comité dans le développement de Commentaires généraux, ainsi que la vulgarisation et la diffusion de l'Agenda 2040 de l'UA pour les enfants. En conclusion, ACPF s'est félicitée de la relation cordiale et du soutien du Comité qu'elle a apprécié et a réitéré son engagement à continuer de soutenir et de collaborer avec ce dernier.

44. World Vision International : Représentant World Vision International, M. James Odong, Directeur de l'Engagement Extérieur, a commencé la présentation en remerciant le Comité pour ses efforts continus de défense et de la protection des droits de l'Enfant. En outre, il a félicité le Comité pour l'étude continentale sur les enfants et les conflits armés. Il a exhorté le Secrétariat, les membres du Comité, les représentants des Gouvernements et les organisations non gouvernementales à réfléchir sur les étapes clés de l'objectif de maintien de la paix. Il a noté que même avec le manque de systèmes appropriés, les parents et les garants sont réticents à dénoncer les cas de violation de leurs Droits sur les cas. Il a exhorté le Comité sur les droits de l'enfant en Afrique de continuer leurs efforts et leur a promis le soutenir son organisation.

45. Forum des OSC : Représentant le Forum des OSC M. Ruzigana Maximilien, Coordinateur des Droits de l'Enfant a commencé son allocution en félicitant le Comité et a assuré que son organisation avait le mandat d'appuyer le Comité. Il a reconnu que la session serait une occasion unique de responsabiliser tous les Gouvernements aux niveaux national et régional. En outre, il a noté, qu'en raison du manque de stratégies claires sur la protection et la promotion des droits de l'enfant, un travail incommensurable pour le continent doit être fait dans ce sens. Il a encouragé les transitions démocratiques au sein des nations et s'est engagé à accélérer et à protéger les droits des enfants africains d'ici 2030. Au nom de son organisation, il a exprimé son appréciation et sa volonté de soutenir le Comité dans tous ses travaux visant à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant. En outre, il a souligné l'importance de renforcer l'égalité d'intervention afin d'assurer la promotion, la protection et la mise en œuvre des droits des enfants en Afrique. Il a conclu en suggérant des activités régulières continues aux niveaux national et régional.

46. Institute for Human Rights Development in Africa (IHRDA) : Naitore Nyamu-Mathenge, représentant IHRDA, a fait une brève allocution en remerciant le Comité de l'opportunité d'être présent à la session. Le présentateur a soulevé des préoccupations en ce qui concerne la violation des droits des adolescentes en Sierra Leone. Elle a noté que le Gouvernement de Sierra-Leone a une politique qui empêche les filles enceintes de fréquenter les écoles ordinaires. Il a insisté sur le fait que le Gouvernement n'a pas démontré un engagement ferme à faire face à la violence sexuelle et à l'exploitation, entraînant un nombre élevé de grossesses chez les adolescentes. Au nom de l'IHRDA, il a demandé au Comité de soulever cette question au Gouvernement de Sierra Leone et de l'exhorter à changer cette politique et à permettre aux filles enceintes de poursuivre leurs études dans le cadre de la prise en compte de leur intérêt supérieur.

47. Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs : M. Nyasha Dick, représentant du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs, a commencé son allocution sur les activités de l'organisation en remerciant le Comité pour cette occasion de participer à la session. Il a estimé que le Mouvement Africain des Enfants et

Jeunes Travailleurs est une organisation créée par les enfants pour protéger et promouvoir leurs droits collectivement. Il a expliqué en outre que le travail de son organisation a permis d'atteindre plus de 500 000 enfants dans tout le continent grâce à des groupes de base soigneusement organisés. Il a insisté sur le fait qu'il y a un grand besoin de participation des enfants à la réponse et à l'adaptation des politiques. Il a conclu son allocution en exprimant l'intention du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs à travailler à la protection des enfants en situation de mouvement et en encourageant les communautés africaines à jouer un rôle dans la promotion et la protection de leur droit.

48. Réseau des droits de l'enfant de l'Afrique australe (CRNSA) : Le représentant du Réseau des droits de l'enfant de l'Afrique australe (CRNSA), M. Desmond Mhango, Président de la Coalition des ONG sur les Droits de l'Enfant a commencé son allocution en introduisant le sujet des inégalités sociales économiques de l'enfant, des attaques xénophobes et des mariages d'enfants dans le contexte de l'Afrique australe. Il a insisté sur le fait qu'il est nécessaire que les partis étatiques investissent dans des opportunités démographiques. Il a exhorté les Gouvernements à se concentrer sur la situation des enfants et sur les indicateurs de croissance économique. En outre, il a noté que l'ouverture de campagnes pour l'établissement d'un protocole sur les droits de l'enfant fournies des objectifs spécifiques et ainsi que des délais précis. Enfin, il a conclu en invitant le Comité à prêter attention aux questions d'égalité sur le continent.

49. Child Helpline International: Mme Dumisele Nala Représentante de Child Helpline International a fait une allocution et a indiqué que Child Helpline International (CHI) est l'une des organisations à impact collectif les plus importantes au monde. Le réseau se compose de 181 lignes d'assistance pour enfants et d'autres organisations opérant dans 139 pays à travers le monde. En 2015, leurs membres à travers le monde ont écouté plus de 20 millions d'enfants dans le monde entier. 43% de tous les appels reçus portaient sur la violence et les abus. Elle a ajouté que 11% de tous les appels ont été reçus en Afrique, soit environ 2.397.114 en rapport avec la sexualité et la sensibilisation sexuelle, les abus, la violence, des informations demandées, les questions liées à l'école et les besoins fondamentaux. Selon la présentatrice, les membres des services d'assistance aux enfants jouent un rôle précieux dans la protection de nos enfants africains et constituent souvent le seul accès que les enfants et les jeunes ont comme services de protection de l'enfance, y compris les services sociaux, médicaux, judiciaires et d'application de la loi. Enfin, elle a présenté l'«Appel à l'action» de CHI pour que Child Helpline soit reconnu par le Comité et les Gouvernements africains comme un mécanisme essentiel de protection de l'enfant, affecter le numéro de téléphone gratuit et sans frais de 116 de manière à ce que les enfants victimes de la traite ou des personnes déplacées aient un mécanisme de déclaration, d'établissement, de renforcement et de soutien des services d'assistance téléphonique pour enfants en Afrique en veillant à ce qu'ils soient pleinement financés et disposent de professionnels formés, mettre en place des logiciels appropriés pour les

appels et la gestion des données et du matériel TIC afin qu'ils puissent répondre et aider les enfants qui en ont besoin, utiliser les données sur les services d'aide aux enfants pour l'établissement de politiques fondées sur des données probantes. Il a ensuite été déclaré que cette information unique des enfants offre une fenêtre sur le monde où ils vivent, et devrait être incluse dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfant, la rédaction de plans nationaux de protection de l'enfant et des programmes d'aide aux enfants.

50. Baha'i International : Mme Carmel Woldu, représentante des Baha'i, a commencé son allocution en indiquant que «Tout enfant est potentiellement la lumière du monde». Elle a noté que le Bureau de la Communauté internationale de Baha'i d'Addis-Abeba (BIC AAO) réaffirme son engagement dans ses efforts pour révéler ce potentiel illimité des enfants africains grâce à une éducation spirituelle y compris. Elle a noté que, dans le cadre de cet effort, BIC AAO est prête à collaborer à un niveau de réflexion avec tous les individus et institutions partageant les mêmes idées et explorer davantage cette possibilité comme moyen d'améliorer les droits et le bien-être des enfants. Elle a souligné que le processus de construction de la communauté qui nécessite l'éducation et l'autonomisation spirituelle de ses jeunes membres au niveau de la base nécessite l'implication des membres de la communauté dans son ensemble. Mme Carmel a conclu son allocution en remerciant le Comité pour cette occasion qui est offerte à son organisation de participer à la session et d'y faire une déclaration.

51. Centre de l'Afrique de l'Est pour les droits de l'Homme : M. Abraham Ochieng, représentant du Centre de l'Afrique de l'Est pour les droits de l'Homme, a fait une brève allocution sur les défis touchant les enfants en Afrique de l'Est. Il a commencé en remerciant le Comité de l'opportunité de présenter lors de la session. Il a noté que l'Afrique de l'Est connaît un certain nombre de conflits de longue date et récurrents, notamment au Sud Soudan et en Somalie, qui ont eu un impact dévastateur sur la vie des enfants. Il a poursuivi en expliquant qu'en plus des conflits, la région de l'Afrique orientale et même d'autres régions d'Afrique connaissent une des sécheresses les plus sévères de l'Histoire récente, aggravant davantage les problèmes auxquels sont confrontées les familles et surtout les enfants. Il a souligné que de nombreux enfants se sont retrouvés en situation mouvement, sans être sûrs de leur destination, et sans garanties suffisantes ou adéquates. Il a conclu en déclarant la volonté de son organisation à appuyer pleinement le travail du Comité dans la conduite de l'étude continentale sur les enfants en situation de mouvement et d'exhorter les membres des coalitions nationales à renforcer leurs mécanismes de collecte de données afin de s'assurer que l'ampleur du problème est documentée et que les enfants sont entièrement protégés.

52. Conseil National du Zimbabwe pour le Bien-Etre de l'Enfant du Zimbabwe(ZNCWC) : Mr. Maxim Murungweni, Chargé de programme au Conseil National du Zimbabwe pour le Bien-Etre de l'Enfant a commencé son allocution en

exprimant sa reconnaissance à l'égard du Comité. Il a déclaré que son organisation continue de coordonner la Coalition des droits de l'enfant au Zimbabwe. En collaboration avec divers acteurs des droits de l'enfant avec le financement et le soutien de Plan, Save the Children et COMIC Relief, ZNCWC a réussi à inciter les médias à améliorer la défense des droits de l'enfant. Il a déclaré qu'en 2016, la ZNCWC a commandité une recherche sur les jeunes femmes en exploitation sexuelle commerciale le long de deux couloirs de transport au Zimbabwe: étudiant les causes, la prévalence initiale au VIH et l'utilisation des services sociaux. Il a déclaré que ZNCWC, avec le soutien de ECPAT, a lancé le Rapport Régional de l'Afrique Subsaharienne sur l'Etude Mondiale de l'Exploitation Sexuelle des Enfants au cours des voyages et le tourisme. Il a noté qu'en 2016, la Coalition des Droits de l'Enfant a réussi à soumettre le rapport sur les Droits de l'Enfant à l'Examen Périodique Universel des OSC au Conseil des Droits de l'Homme. Il a en outre rappelé que ZNCWC a réussi à diffuser les observations finales pour la CNUDE et la Charte Africaine à divers membres de la coalition, a publié les observations finales dans le journal national et a élaboré un manuel de poche des observations finales du CAEDBE et de la Convention. Il a conclu en déclarant que ZNCWC, conjointement avec l'UNICEF, a coordonné la campagne pour mettre fin au Mariage des Enfants.

53. Coalition National des Associations et Ong en Faveur de l'Enfant (CONAFE) : La représentante de la CONAFE, Mme Justine Liaison, Secrétaire Exécutive a commencé son allocution en reconnaissant l'intérêt grandissant du Comité aux organisations de la société civile. Elle a ensuite informé le Comité des travaux de son organisation en collaboration avec Save the Children. Son organisation a l'intention de présenter un rapport des enfants inspiré par les interactions entre le Comité et les enfants soutenus par la CONAFE. Elle a souligné l'investissement public envers les enfants et a informé le Comité du lancement qui a eu lieu au Sénégal avec le Ministère de la Famille et le Ministère des Finances. Elle a souligné la nécessité de collaborer avec les communautés locales et a informé que des études approfondies seront menées avec Save the Children. Elle a noté que cela permettrait aux organisations privées de voir comment contribuer à la défense des droits des enfants. De plus, elle a informé la nécessité de comprendre la Commission de l'UA pour continuer à plaider et allouer des ressources suffisantes. En outre, elle a noté que la principale question est la promotion réelle des activités. Elle a conclu en exprimant sa plus profonde appréciation envers le Comité pour cette réunion conjointe entre le Comité et les organisations non gouvernementales.

POINT 10: PRÉSENTATION PAR PLAN INTERNATIONAL SUR LES CONSULTATIONS DES ENFANTS CONCERNANT LE THÈME DE LA JEA

54. Mme. Ramatu Kargbo, représentante de PLAN International, a commencé la présentation en appréciant les travaux du Comité. Elle a déclaré que 447 garçons et filles

de 13 pays d'Afrique ont participé à une réunion consultative de Février à Mars 2015 pour identifier les thèmes appropriés pour la commémoration de la JEA 2016-18 qui abordera les problèmes auxquels ils sont confrontés en tant qu'enfants africains. Les garçons, les filles, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école et les enfants handicapés âgés de 7 à 18 ans ont participé à l'exercice. Elle a expliqué que les consultations se sont concentrées sur trois niveaux: leur niveau de sensibilisation aux droits de l'enfant, l'évaluation de la connaissance des enfants sur l'existence de la JEA et sa célébration et la sensibilisation des enfants et leur participation dans le combat face aux difficultés qui les concernent eux mais aussi leurs pairs en Afrique.

55. Les enfants ont suggéré qu'ils soient soutenus pour interagir et suivre les questions promises par les responsables lors de la commémoration de la Journée. Ils souhaiteraient également qu'une feuille de route soit développée sur les activités à mener dans leurs communautés et des outils de conception pour aider à surveiller la tenue du thème sélectionné pour la journée et participer activement au processus de mise en œuvre. Elle a rappelé que les enfants ont identifié ce qui suit comme des problèmes qui les concernent et qui doivent être abordés: les enfants en situation d'urgence, le mariage forcé et le mariage précoce, le non-enregistrement des enfants à la naissance et le non-retrait des certificats de naissance, les abus sexuels, la justice juvénile, le manque d'accès à une alimentation de qualité pour tous les enfants, la négligence familiale, la pratique des MGF, le mariage des enfants et les châtiments corporels, les enfants en situation de mouvement, l'insécurité des enfants et des femmes imposés par les groupes armés, le manque d'éducation des filles dans les zones rurales et le phénomène des technologies qui exposent les enfants à la pornographie parmi d'autres vices. En conclusion, elle a déclaré que les enfants exhortaient le Comité à amener les Gouvernements africains à respecter leurs engagements et à protéger tous les enfants sans discrimination, impliquant les filles et les garçons dans le suivi des mécanismes de réalisation de leurs droits, appliquant les mesures nécessaires pour abolir les châtiments corporels à l'école, l'augmentation du budget des secteurs sociaux de l'éducation, de la santé et de la justice et de faire appel au Gouvernement pour diffuser et mettre en œuvre la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant.

POINT 11: RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DU CAEDBE AU NOM DES ENFANTS D'ORIGINE NUBIENNE AU KENYA

56. La délégation du Gouvernement du Kenya, dirigée par M. Noah Sanganyi, a présenté la position du pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision du CAEDBE sur la communication concernant les enfants de descendance nubienne au Kenya. Le chef de la délégation a commencé la présentation en remerciant le CAEDBE pour la coopération continue avec le Gouvernement du Kenya.

57. Le chef de la délégation a poursuivi sa présentation en faisant un résumé de l'histoire de la communication contre le Gouvernement du Kenya. Le cadre juridique du Kenya relatif à la protection de l'enfance a été brièvement décrit à partir de la Constitution de la République de 2010. Par la suite, le chef de la délégation a rappelé les cinq recommandations formulées par le CAEDBE et a expliqué les mesures prises pour leur mise en œuvre. Les mesures prises comprennent: Faire en sorte que les descendants de migrants et apatrides soient éligibles à l'inscription pour la citoyenneté conformément à la Constitution de 2010, d'ouvrir une possibilité d'enregistrement de 8 ans aux enfants jusqu'au 29 août 2019, mettre en place un plan de suivi dans les établissements de santé, veiller à ce que chaque naissance soit enregistrée dans les centres de santé maternelle, l'enregistrement mobile accéléré, l'établissement d'une directive sur les enfants orphelins et vulnérables, la réforme du système d'information sur la gestion de l'éducation, la sensibilisation des chefs religieux sur l'enregistrement des naissances, la distribution des directives d'inscription aux agents d'enregistrement, veiller à ce que le Gouvernement enregistre toute naissance dès qu'elle survient indépendamment de toute circonstance, subventionner l'enseignement secondaire, l'augmentation de capitation en 2014/15, y compris les fruits et les légumes dans les programmes d'alimentation scolaire, le développement des installations de santé, le commencement des services gratuits d'accouchements, inclure l'éducation du VIH/ SIDA dans les programmes scolaires et la mise en évidence du principe de non-discrimination sur les questions de santé et d'éducation. Le chef de la délégation a exprimé que des mesures législatives, administratives et autres ont été prises pour se conformer à la Décision du Comité sur la Communication.

58. À la suite de la présentation de la délégation, des membres du Comité, les anciens plaignants de la Communication (Open Society Justice Initiative et Centre for Minority Rights Development) ainsi que des représentants de la Communauté nubienne ont soumis des appréciations, commentaires et questions. Des questions ont été soulevées autour de sujets tels que l'accélération du processus de mise en œuvre des recommandations, la réduction des écarts de communication entre les décideurs et les exécutants, l'extension de la période d'inscription au-delà de 2019 et la non-discrimination dans les procédures de vérification en les révisant en consultation avec les membres de la communauté nubienne.

59. La délégation a remercié le Comité pour les avoir félicité pour ses efforts et a expliqué que le Gouvernement du Kenya a mis en place une vision à long terme jusqu'en 2030 qui abordera les différents groupes vulnérables dans son pilier social. La délégation a en outre exprimé la volonté du Gouvernement à continuer à travailler en étroite collaboration avec les OSC et les membres de la communauté.

60. Après la présentation de la délégation, le Président a félicité les efforts du Gouvernement du Kenya et a exprimé sa profonde gratitude à la délégation pour la

coopération avec le Comité. Il a ajouté que le Kenya est un très bon exemple dans divers aspects de la protection de l'enfance sur le continent. Enfin, le Président du CAEDBE a suggéré que les deux parties se réunissent à huis clos pour discuter de la question de manière approfondie et se mettre d'accord sur les perspectives. Les deux parties ont convenu de discuter de la question à huis clos qui s'est déroulée immédiatement après la séance ouverte en présence du Président du CAEDBE et d'autres membres désignés du Comité.

POINT 12: RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION CAEDBE AU NOM DES ENFANTS TALIBES AU SÉNÉGAL

61. La délégation du Gouvernement du Sénégal dirigée par M. Niokhobaye Diouf a présenté la position du pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision du CAEDBE sur la communication concernant les enfants talibés qui sont obligés de mendier dans les rues du Sénégal. Le chef de la délégation a commencé la présentation en remerciant le CAEDBE pour la préoccupation constante envers les enfants du Sénégal. Il a ajouté que le Gouvernement du Sénégal accordait une grande importance et valeur à cette réunion. La délégation a procédé en résumant certaines des procédures relatives à la communication déposée contre le Gouvernement du Sénégal qui a mené à cette présentation de suivi.

62. Après avoir souligné que le problème de la mendicité des enfants et, des Talibés en particulier, est reconnu comme un grand défi dans le système de protection de l'enfance du Sénégal, la délégation a énuméré toutes les mesures positives prises pour la mise en œuvre des recommandations du Comité. En conséquence, les mesures prises ont été les suivantes ; l'allocation d'un budget pour la mise en œuvre des recommandations (cent millions de FCFA), en soutenant les Daras en matière de nutrition, en collaborant et en signant des accords bilatéraux avec les pays frontaliers pour le retour des enfants dans leurs foyers, en accélérant l'adoption d'un code des droits de l'enfant. La création de 3 nouveaux tribunaux pour enfants dans des zones qui n'en avaient pas, la construction de 74 Daras dans la partie nord de la région, la rédaction d'un curriculum pour les Daras qui comprend l'apprentissage du Coran, des sujets en arabe et en français, la mise en place de normes, d'horaires pour les Daras et le renforcement de l'accès à la couverture médicale pour les enfants Talibés avec une initiative pour une couverture sanitaire universelle pour les enfants.

63. La délégation a ajouté que, sur la base des mesures prises, certains résultats positifs ont été observés. Il y a une augmentation du taux d'enfant à l'école, une meilleure qualité de l'éducation, 1147 enfants ont été retirés de la rue et 2344 enfants Talibés ont été inscrits dans des unités de santé. En outre, la délégation a présenté les défis auxquels ils ont été confrontés les processus de mise en œuvre de la Décision. L'un des principaux

défis liés à la mise en œuvre des recommandations était que la mendicité était profondément enracinée dans les valeurs traditionnelles néfastes. La délégation a exprimé le vif désir du Gouvernement sénégalais d'assurer la mise en œuvre intégrale de la recommandation et de créer un Sénégal où aucun enfant ne doit mendier. En outre, la délégation a ajouté que le Gouvernement travaille actuellement avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les responsables religieux, les membres de la communauté, les OSC, le secteur privé et les pays voisins.

64. À la suite de la présentation, les membres du Comité, les participants et les plaignants (Centre pour les Droits de l'Homme, et le RADDHO) ont présenté des appréciations, des commentaires et des questions sur la Communication. Des inquiétudes ont été exprimées quant au taux de mise en œuvre des recommandations et des suggestions ont été faites pour avoir un calendrier concret pour les divers efforts entrepris pour la pleine application des recommandations du Comité. Le Comité a également suggéré qu'une feuille de route claire soit élaborée par le Gouvernement en consultation avec toutes les parties prenantes pour aborder la question dans un avenir proche. Les Membres du Comité ont également proposé au Gouvernement de poursuivre leurs activités de sensibilisation et d'appliquer les lois pertinentes concernant les Marabouts. En conclusion, le Président du Comité a exprimé son appréciation pour le Gouvernement sénégalais en coopération avec le Comité et a souligné que le Sénégal allait dans la bonne direction pour un meilleur avenir des enfants Talibés.

POINT 13 : PRESENTATION DE LA RAPPORTEURE SPECIALE SUR LE MARIAGE DES ENFANTS

65. La Rapporteuse spéciale sur le mariage des enfants, Mme Marie-Christine Bocoum, a fait un exposé sur l'état d'avancement de la Campagne pour Mettre fin aux Mariages des enfants en Afrique. Elle a déclaré que le lancement de la campagne en 2014 par l'Union Africaine a montré l'engagement pour mettre fin au mariage des enfants. Elle a noté que l'objectif de la campagne était d'accélérer le processus visant à mettre fin au mariage des enfants en sensibilisant les États membres, les OSC et d'autres parties prenantes concernées et en soutenant les mécanismes de protection. La Rapporteuse spéciale a souligné les graves conséquences négatives du mariage des enfants en la nommant comme étant l'une des pires formes de violence à l'égard des enfants. En ce qui concerne les statistiques mondiales disponibles, elle a déclaré que le mariage des enfants touche 15 000 filles chaque année et 40% des filles touchées par le mariage des enfants se trouvent en Afrique. Jusqu'à présent, la campagne a permis de réduire nettement les taux de mariage des enfants, d'accroître l'accès des adolescents aux services de planification familiale et de mettre en place des mécanismes de suivi.

66. La Rapporteuse spéciale s'est félicitée des mesures concrètes prises par l'Union Africaine sur cette question; à savoir la nomination d'un ambassadeur de bonne volonté et d'un rapporteur spécial pour promouvoir la campagne pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique. Le mandat du rapporteur spécial comprend la réalisation de missions visant à déterminer et à établir des enquêtes sur les questions liées au mariage des enfants et à mener des visites dans les pays qui ont lancé la campagne à l'échelle nationale afin de superviser sa mise en œuvre. Il a été mentionné que les défis prévisibles dans la mise en œuvre effective de la campagne comprennent le manque de priorité sur la question par les États, le prétexte que le véritable problème de l'Afrique est la pauvreté et le manque de ressources humaines et financières. La Rapporteuse spéciale a pris note des recommandations formulées par son prédécesseur, le rapporteur sortant, basés sur les travaux de terrain qui ont été réalisés. Les recommandations à prendre en compte sont les suivantes; inclure la Campagne dans l'Agenda 2063, impliquer les Communautés Economiques Régionales dans la stratégie de mise en œuvre, fixer l'âge du mariage à 18 ans pour les garçons et les filles dans tous les pays d'Afrique et demander des documents d'attestation d'âge avant de procéder à des mariages, assurer une assistance sociale juridique pour la santé reproductive des filles dans les zones rurales et urbaines, la scolarisation et le maintien des filles dans les écoles et accorder une attention particulière à la question du mariage des enfants dans l'examen des rapports étatiques par le CAEDBE.

67. La Rapporteuse spéciale a conclu la présentation en remerciant l'Union Africaine, les États et les partenaires d'avoir manifesté leur confiance en elle et les États membres qui ont soutenu le lancement de la campagne.

POINT 14: PRÉSENTATION DE LA NOTE CONCEPTUELLE SUR LES ENFANTS EN SITUATION DE MOUVEMENT

68. Le Secrétariat a présenté le projet de note conceptuelle pour une étude continentale sur les enfants en situation de mouvement en Afrique. L'objectif de la présentation était d'obtenir des contributions et des conseils des participants à la session pour l'étude prévue. La présentation a commencé par une définition des enfants en déplacement, le terme « enfants en situation de mouvement » désignant « les personnes de moins de 18 ans qui ont quitté leur lieu de résidence habituelle et en transit - traversant les frontières internationales ou à l'intérieur de leurs pays ou ayant déjà atteint un lieu de sécurité ». Après cela, le présentateur a énuméré et décrit les domaines thématiques suggérées pour l'étude dans la note conceptuelle. Le premier domaine thématique abordé était l'identification des facteurs déterminants des mouvements chez les enfants en Afrique. Il a été suggéré de mettre l'accent sur le suivi de la vie des enfants en situation de mouvement, qui comprend l'exploration des risques et des facteurs de vulnérabilité dans les différents contextes et phases des processus de mobilité, y compris l'analyse de l'environnement dans lequel se déroule le processus de mouvement. Le deuxième domaine discuté était l'identification des grands axes routiers. Il existe différents

itinéraires que les migrants prennent en Afrique et à travers le continent. Certains des itinéraires des enfants migrants sont clairement identifiables alors que d'autres ne le sont pas en raison du caractère involontaire ou illégal du voyage effectué par les trafiquants d'êtres humains et les passeurs. Un autre thème important qui a été suggéré et discuté était les conflits. Les plus grands mouvements de réfugiés en Afrique sont causés par des conflits. La violence et les conflits prolongés dans la corne de l'Afrique, de l'Afrique centrale et du bassin du lac Tchad ont entraîné la fuite de millions d'enfants de leurs maisons. Enfin, la question de la traite des êtres humains a été discutée, il a été mentionné que la traite est une manière insaisissable dans laquelle les enfants sont enlevés de leurs maisons par des trafiquants principalement pour l'exploitation sexuelle, le travail forcé et pour être utilisés comme enfants soldats. Le manque de données précises et fiables rend la traite des enfants en Afrique et au-delà difficile à cerner et à combattre.

69. Après l'élaboration des domaines thématiques suggérés, les participants à la session ont exprimé leur appréciation au projet de note conceptuelle, soulignant l'importance de mener une étude sur la question des enfants en situation de mouvement en Afrique. En outre, les participants ont suggéré d'élargir les domaines thématiques, y compris les problèmes tels que la nécessité d'empêcher le mouvement des enfants non accompagnés, la conformité des États africains avec le droit international protégeant les enfants en situation de mouvement, l'analyse des directives existantes qui sont pertinentes et importantes pour cette question. Le refus des parents de faire en sorte que leurs enfants qui retournent et soient aidés par une organisation ou un Etat parce que les parents pensent que c'est au profit des enfants de migrer, les réponses et les solutions, les rapports des conflits avec la pauvreté, la religion et d'autres facteurs, les problèmes liés aux enfants impliqués dans un conflit armé, les accords bilatéraux et multilatéraux liés à la mobilité et leurs impacts sur les droits de l'enfant.

70. Le présentateur a apprécié les questions, les suggestions et les interventions faites par les participants à la session. Il a exprimé l'intention du secrétariat de tenir compte de toutes les suggestions faites par les participants pour finaliser la note conceptuelle de l'étude continentale.

POINT 15: PRÉSENTATION D'ECPAT: « LE FORUM MONDIAL DES VICTIMES: EXPLOITATION SEXUELLE - LES VOIX AMPLIFIÉES DES VICTIMES ET UN ACCÈS À LA JUSTICE PLUS SOLIDE POUR LES ENFANTS VICTIMES »

71. La présentation a été faite par Catherine Mbengue, représentante de ECPAT, aux côtés de représentants d'organismes chefs de file du Kenya et de la Sierra Leone. Mme Mbengue a discuté des diverses initiatives de ECPAT, y compris des consultations au niveau national dans divers pays sur les mécanismes de protection des enfants victimes d'abus sexuels. Mme Mbengue a noté qu'il existe deux domaines principaux dans lesquels les enfants sont exposés à des abus sexuels; les lieux de divertissement et les espaces domestiques. Elle a en outre présenté et expliqué le Forum Mondial des Victimes, qui permet aux victimes de partager leurs expériences dans un environnement

sûr et de contribuer la lutte contre les abus sexuels envers les enfants dans leurs diverses professions. Lauren Holdup, avocate et victime de l'abus sexuel d'enfants, a également partagé son expérience sur le sujet, soulignant les effets négatifs durables de l'abus sexuel sur le bien-être mental et physique des enfants qui persévèrent jusqu'à l'âge adulte. Certains des défis relevés dans les mécanismes de protection comprennent; un système de justice pénale hostile à l'enfance, un manque de réglementation pour l'environnement domestique et les industries du divertissement, et le manque de soutien psychosocial pour les victimes. Mrs Mbengue a conclu la présentation en faisant quelques suggestions au Comité, y compris des recommandations; telles que prendre en considération le besoin des victimes adultes afin de répondre à ce problème, faciliter le partage d'expériences entre diverses juridictions, défendre un système de justice pénale adaptée aux enfants et consacrer le thème de la JEA à cette question afin d'accroître la prise de conscience.

POINT 16: DISCUSSION SUR LES RECOMMANDATIONS POUR INTÉGRER LES ODD DANS LES RAPPORTS DU CAEDBE

72. Mme Doris Mpoumou, Directrice du Bureau Panafricain de Save the Children auprès de l'UA, a présenté les suggestions d'amendement sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce document sert de guide sur la forme et le contenu des rapports périodiques des États parties qui doivent être soumis conformément à l'article 43 (1) (b) de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant (CADBE).

73. Elle a rappelé qu'un groupe de travail a été formé pour demander aux États Membres de rendre compte des objectifs des ODD et de la manière dont les Gouvernements peuvent les intégrer dans les rapports des États parties sur la mise en œuvre de la Charte sachant que les cibles des cadres des ODD sont liées aux droits de l'enfant. Le groupe de travail a été mandaté pour cartographier les indicateurs, les cibles et recommandations des ODD et examiner les directives périodiques de l'État partie.

74. Elle a attiré l'attention sur la recommandation du Comité lors de la 28^{ème} session en octobre / novembre 2016 que les membres du Comité fassent partie du groupe de travail et cherchent à obtenir des commentaires sur le résultat final du groupe de travail et des directives. Le groupe de travail a adopté des termes de référence et a convenu de la méthodologie sur la manière d'intégrer les cibles et les directives des rapports périodiques des États parties et de produire des recommandations au comité. Le groupe de travail utiliserait les Directives des rapports périodiques.

75. De plus, elle a souligné d'autres domaines d'inclusion au sein des groupe dans les rapports à la Charte, telles que le suivi de sa mise en œuvre et l'application de la législation et, la protection des enfants dans les situations vulnérables, les données désagrégées, la promotion de l'égalité dans tous les aspects, entre autres.

76. Enfin, elle a donné des recommandations qui incluaient pour les États parties des mesures correctives pour faire respecter l'âge minimum du mariage de 18 ans et fournir des preuves évidentes en ce qui concerne l'enregistrement de tous les mariages.

POINT 17 : PRÉSENTATION PAR ACPF DU RAPPORT AFRICAIN SUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS, 2016

77. Le Dr Lucyline Nkatha Murungi, de ACPF, a présenté le Rapport Africain sur le Bien-Etre des Enfants 2016. Dans son exposé, elle a indiqué que African Child Policy Forum (ACPF) à travers ses diverses études sur les enfants en Afrique, a noté que des actions importantes ont été réalisées autour des droits de l'enfant depuis l'adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Cependant, a-t-elle mentionné, les progrès réalisés, bien qu'ils soient encourageants, sont insuffisants. Il existe toujours des lacunes importantes pour traduire les engagements pris par la CADBE en vue d'obtenir des résultats concrets pour améliorer le bien-être des enfants en Afrique. Dans ce contexte, ACPF a consacré le thème du Rapport Africain sur le Bien-Etre des Enfants 2016, le 4ème de la série, à la promotion de l'application des droits de l'enfant en Afrique. Le rapport, intitulé «Faire les bons choix: combler le fossé entre politique et pratique», utilise la Charte et l'Observation générale du CRC sur les mesures générales de la mise en œuvre comme principes directeurs de base pour l'évaluation des efforts de mise en œuvre dans divers pays de Afrique.

78. Elle a ajouté que, bien que la mise en œuvre soit un sujet large, le rapport met l'accent sur les principaux goulets d'étranglement institutionnels, budgétaires et systémiques entravant le processus. Entre autres, le rapport révèle que les organes gouvernementaux chargés de coordonner la mise en œuvre de la Charte disposent de capacités institutionnelles très faibles, n'ont pas l'autonomie et le pouvoir de convoquer toutes les parties prenantes concernées et souffrent de graves contraintes budgétaires pour mettre en œuvre efficacement leur mandat de coordination et de veille. Il montre également que les mécanismes de responsabilisation, à la fois internes et externes, sont généralement trop faibles pour influencer la performance des agences d'exécution.

79. À la lumière de ces constatations, elle a souligné que ACPF a exhorté le CAEDBE à inviter les États parties à la Charte de prendre des mesures urgentes pour définir une vision commune des droits de l'enfant dans leur pays par le développement de plans d'action nationaux complets sur les enfants; renforcer la capacité des ministères et / ou des départements chargés des questions de l'enfance, en particulier en fournissant des ressources humaines et financières adéquates nécessaires pour permettre et accélérer l'exécution de leurs responsabilités en matière de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la Charte. ACPF demande en outre au Comité de demander aux États parties de renforcer leurs systèmes de responsabilisation et d'assurer l'indépendance des

institutions nationales des droits de l'Homme pour promouvoir le respect de la Charte et d'autres instruments régionaux et internationaux des droits de l'Homme relatifs aux enfants.

POINT 18: PRESENTATION ET DISCUSSION SUR LE PROJET ACCP (PROJET SIDA)

80. M. Anteneh Bizuayehu, a fait une présentation sur le projet de la Charte Africaine des Enfants (ACCP) (Projet SIDA). À la suite de la fin de la période de transition de la Charte Africaine des Enfants (ACCP) en décembre 2016 et du retard au début de la phase 2 de ACCP, SIDA a accordé la première prolongation du coût de ACCP de janvier à juin 2017. Il a noté que les interventions au cours de la période visaient à renforcer la capacité humaine et technique du CAEDBE à mettre en œuvre sa stratégie 2015-2019 et à renforcer la société civile pour utiliser les mécanismes de l'UA, et en particulier ceux du CAEDBE pour promouvoir les droits et le bien-être des filles et des garçons en Afrique. Il a informé le Comité que la procédure de mise en œuvre du projet est en cours et a promis de soutenir le CAEDBE avec la traduction des rapports des États parties (5 rapports des États parties); la préparation de synthèses nationales sur les rapports des États parties; faciliter et soutenir l'engagement des OSC sur les séances biennuelles du CAEDBE (coalitions / forums CR de la Tanzanie, des Comores et de la Sierra Leone); Soutien à deux consultants à court terme au Secrétariat et soutien au plan de communication du CAEDBE. Se réunissant avec SIDA en avril 2017, une nouvelle extension des coûts de six mois devrait être mise en œuvre de juillet à décembre 2017 avec un budget envisagé de 3 millions de SEK. L'extension de coûts de six mois est actuellement en cours de planification et de budgétisation. En ce qui concerne la phase 2 de ACCP, la proposition du projet sera révisée compte tenu des problèmes émergents, des apprentissages et des délais et soumise au donateur d'ici la fin du mois d'août 2017. La phase 2 de ACCP devrait être mise en œuvre pour trois ans (2018-2020) Avec un budget approximatif de SEK 28 Mln / USD 3.3 Mln. Il a rassuré le Comité que ACCP s'engagerait à mener des consultations régulières avec le CAEDBE afin de mettre en œuvre efficacement le projet. En outre, il a insisté sur la nécessité d'une communication et d'un retour en temps opportun du CAEDBE pendant la planification du projet afin d'éviter les retards et l'utilisation inefficace des ressources et a souligné la nécessité d'une collaboration et d'une coordination accrues avec les donateurs et les partenaires qui travaillent avec le CAEDBE. Il a conclu que le CAEDBE devrait nommer une personne-ressource au projet afin d'assurer un soutien adéquat en termes de communication requise et de contribution technique sur la conception globale du projet et la mise en œuvre réussie du projet

81. Après la présentation, le Comité a apprécié l'appui accordé par ACCP aux travaux du Comité et a décidé de discuter à huis clos la question des points focaux, de la Communication régulière et de la participation aux réunions de ACCP. Par conséquent, un accord a été conclu pour que le Comité soit représenté lors de la prochaine réunion de ACCP en août.

POINT 19: EXAMEN D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'EXAMEN PROJET DE DECISION DE RECEVABILITE SUR LES COMMUNICATIONS DEVANT LE CAEDBE

82. Le CAEDBE a examiné et statué sur les Décisions de recevabilité des Communications suivantes:

- i. Ahmed Bassiouny représenté par l'avocate Dalia Lotfy et Amal, mère du mineur contre le Gouvernement de la République arabe d'Égypte: la Communication a été déclarée irrecevable
- ii. Sohaib Emad représenté par l'avocate Dalia Lotfy et Samar Emad, sœur de la victime Sohaib Emad contre le Gouvernement de la République arabe d'Égypte - la Communication a été déclarée irrecevable
- iii. M. et Mme Elogo Menye et le Rév. Daniel Ezo'o Ayo Représentés par Etoungou Nko'o Law Firms contre l'État du Cameroun: Le Comité a renvoyé la décision à la prochaine session.

83. Le Comité a également examiné une demande d'investigation reçue d'une organisation appelée Southern Cameroon South Africa Forum et a convenu que les demandeurs devraient fournir plus d'informations pour que le Comité puisse prendre une Décision.

POINT 20: PRÉSENTATION ET DISCUSSION SUR LE BUDGET DU CAEDBE DE 2017 ET LE PROJET DE L'UE

84. Le Secrétariat du CAEDBE a présenté l'absorption du budget de quatre mois en 2017 et le projet de budget opérationnel et programme 2018. Après la présentation, le Comité a apprécié le taux d'absorption de l'année 2017 et adopté le budget pour l'année 2018.

POINT 21: PRÉSENTATION ET ADOPTION DES TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES RAPPORTEURS THÉMATIQUES ET PAYS

85. Le Secrétariat du CAEDBE a présenté le projet de termes de référence pour les rapporteurs thématiques et pays. Le Secrétariat a indiqué que le projet de de termes de

référence a été élaboré conformément à l'Article 58 du Règlement intérieur révisé, qui confère au CAEDBE le mandat d'établir des mécanismes spéciaux et d'assigner des tâches ou des mandats spécifiques à un membre individuel ou à un groupe de membres concernant la préparation de ses sessions ou l'exécution de programmes spéciaux, d'études et de projets. Comme il est clairement énoncé dans le préambule du Règlement intérieur révisé, «mécanismes spéciaux» s'entendent soit du rapporteur spécial, du groupe de travail, du groupe d'étude, du sous-comité ou d'un autre organe subsidiaire créé par le Comité avec un mandat spécifique. En conséquence, le Secrétariat a rappelé qu'au cours de la 28ème session ordinaire qui s'est tenue du 21 octobre au 1er novembre 2016 à Banjul, en Gambie, le CAEDBE a décidé de désigner des rapporteurs thématiques et pays. En conséquence, le Comité a désigné des rapporteurs pour les questions thématiques suivantes:

- Violence contre les enfants
- Enfants et conflits armés
- Enregistrement des naissances, nom et nationalité
- Éducation des enfants
- Mariage des enfants et autres pratiques néfastes
- Enfants en situation vulnérable
- Santé, bien-être et développement
- Enfants en situation de mouvement
- Justice pour mineurs
- Responsabilités parentales et responsabilités des enfants
- Participation des enfants.

86. On a ensuite mentionné que le projet de termes de référence est établi pour guider et définir les rôles, les fonctions et les responsabilités des mécanismes établis.

87. Après avoir discuté des éléments du projet de termes de référence, le Comité l'a adopté tel que amendé.

POINT 22: EXAMENS DES DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR RECUS

88. Le Comité a examiné les demandes de statut d'observateur et a pris les décisions suivantes:

1. Le Comité a examiné la demande présentée par Defence for Children International et a décidé de leur accorder le statut d'observateur.

2. Le Comité a également examiné la demande de Fin de la prostitution des enfants, de la pornographie infantile et de la traite des enfants à des fins sexuelles (ECPAT) et a demandé que plus d'informations soient fournies pour que le Comité puisse prendre une décision définitive.

3. Le Comité a également reçu trois autres demandes du Centre pour les Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria, d'Equality Now et de African Child Foundation et a désigné des rapporteurs qui examineront les demandes et rendront compte au Comité à sa prochaine session.

POINT 23: MISE À JOUR SUR LA COMMUNICATION:L'INSTITUT POUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE (IHRDA) À LA RÉPUBLIQUE DE MALAWI

89. Le membre du Comité qui a servi de rapporteur sur le Malawi a présenté un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de l'accord dans le cadre d'un règlement à l'amiable sur la Communication N°004 / Com / 001/2014 présentée par l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique (IHRDA) (le plaignant) contre la République du Malawi (l'Etat défendeur). Le rapporteur a rappelé qu'un accord à l'amiable a été conclu entre les parties lors de la 28ème Session ordinaire du Comité.

90. Il a également été indiqué que la Communication est soumise par l'IHRDA contre la République du Malawi. Le plaignant dans la Communication a fait valoir que, contrairement à ce qui est prévu à l'Article 2 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant, qui définit un enfant comme étant une personne de moins de 18 ans, l'Article 23 (5) de la Constitution du Malawi exclut les enfants du Malawi âgés de 16 à 18 ans des protections qui leur sont accordées en vertu de la Charte.

91. Conformément à la section IX des Directives révisées, le Comité a examiné la recevabilité de la Communication et entend examiner les arguments des deux parties sur le mérite de la question. Bien que le Comité reste saisi sur la question, les Parties ont soumis une demande de règlement à l'amiable de la Communication. En considérant le règlement à l'amiable, le Comité est guidé, entre autres, par les dispositions de la Charte et du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant en particulier, et note que les termes et conditions de l'accord sont conformes aux exigences énoncées dans les Directives Révisées sur les Communications, et que les deux Parties, dûment représentées, ont clairement consenti à ce que le Comité soit lié par le contenu de l'accord. Après avoir délibéré sur les détails des termes et conditions de l'accord de règlement à l'amiable, le Comité a décidé d'adopter le règlement à l'amiable.

92. Il a également été convenu que le règlement à l'amiable demeurera en vigueur à condition que les éléments de l'accord soient confirmés et en particulier:

- Les deux Parties à l'accord restent disposées à poursuivre le règlement à l'amiable;
- Le Comité reste convaincu que l'Etat défendeur s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour modifier sa Constitution et toutes les autres lois pertinentes soient conformes à l'Article 2 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant au plus tard le 31 décembre 2018;
- Le Comité est convaincu que l'Etat défendeur prenne toutes les mesures possibles afin d'assurer le respect des dispositions de la Charte pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans;
- Et l'État défendeur respecte son obligation de déclaration conformément à l'accord.

93. À cet égard, le Rapporteur a informé le Comité que l'Etat défendeur a présenté deux rapports datés du 25 janvier 2017 et du 25 avril 2017, où l'État a indiqué qu'il avait respecté les exigences du règlement à l'amiable en adoptant un projet de loi modifiant la Constitution du Malawi. Il a également mentionné que les documents d'amendement étaient dûment joints au rapport et a suggéré au Comité de considérer que le Malawi s'est conformé à toutes les exigences de l'accord et que, par conséquent, l'affaire doit être close. Le Comité a examiné le briefing et a remercié le Gouvernement du Malawi car cet accord a révélé un engagement qui peut être une référence pour les États membres concernés à travers le continent. Le Comité a alors encouragé le Gouvernement du Malawi à continuer à travailler pour la pleine mise en œuvre des termes de l'accord amiable en harmonisant toutes les autres lois pertinentes avec la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant sur la définition de l'enfant

POINT 24 : COMPTE RENDU SUR LA VISITE DE LA MAURITANIE SUR LA COMMUNICATION MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL ET SOS-ESCLAVES AU NOM DE OULD SALEM ET YARG OULD SALEM CONTRE LA RÉPUBLIQUE DE MAURITANIE

94. Le Secrétariat du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (ci-après dénommé "le Comité") a reçu une Communication conformément à l'Article 44 (1) de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (ci-après "La Charte"), présentée par Minority Rights Group International et SOS-Slaves (ci-après dénommés "les plaignants") contre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

95. Le Comité, après examen de la Communication lors de sa 27^{ème} session tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 2 au 6 mai 2016, a déclaré la Communication recevable.

96. Lors de sa 28^{ème} session, tenue à Banjul, en Gambie, du 21 octobre au 1er novembre 2016, en présence de représentants du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie et des Plaignants, le Comité a examiné le mérite de la Communication.

97. À la suite de l'invitation du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, le Comité a effectué une visite sur le terrain dans le pays.

98. Le Comité a donc procédé à la visite du 27 au 31 mars 2017, où la délégation a rencontré le Premier ministre et les Ministres de la Justice, de l'Action sociale, de l'Éducation, de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration, le Commissaire aux Droits de l'Homme et de l'action humanitaire, le Barreau, les Représentants des Agences des Nations Unies, les OSC, la Cour Pénale Spéciale sur l'Esclavage, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les Plaignants.

POINT 25: DÉLIBÉRATION SUR L'OBSERVATION GÉNÉRALE CONJOINTE SUR LE MARIAGE DES ENFANTS

99. Le Comité a examiné le projet d'Observation Générale Conjointe sur le Mariage des Enfants en session ouverte et les questions suivantes présentées lors de la délibération. Les participants ont soulevé les défis en matière de dot et ont convenu que la dot doit être interdite dans le cadre du mariage des et même dans tous les autres cas sans exception. En outre, les participants ont soulevé des préoccupations en ce qui concerne la réparation et l'indemnisation, le cas particulier des filles qui sont déjà mariées, l'âge minimum obligatoire pour quitter l'école, les références faites à la jurisprudence nationale et les pratiques traditionnelles et culturelles néfastes car elles ne le sont pas dans tous les pays. Après la discussion, le Comité a décidé de discuter de la question lors d'une séance à huis clos où d'autres discussions auront lieu.

100. Après délibérations, le Comité a décidé d'adopter l'Observation Générale sous réserve que la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples accepte également d'adopter ledit document et tous les commentaires, tant de la Commission que du Comité, soient dûment pris en compte.

POINT 26: PRÉSENTATION ET DISCUSSION SUR L'OBSERVATION GÉNÉRALE SUR LES MESURES GÉNÉRALES DE MISE EN ŒUVRE ET LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES

101. La Consultante, professeure Julia Sloth-Nielsen a présenté le Projet d'Observation Générale sur les Mesures Générales de mise en œuvre et le Renforcement des Systèmes. Dans son exposé, elle a donné un bref aperçu du contexte, du processus, de l'orientation, des sources et du contenu de l'Article 1. Elle a souligné que l'Observation

Générale visait à guider les Etats Parties et les parties prenantes dans la mise en œuvre de leur mandat ainsi que de les aider à tenir leurs Gouvernements responsables de la réalisation des droits de l'enfant. En outre, elle a indiqué que les processus de mise en œuvre impliquent que les Gouvernements prennent les mesures juridiques, politiques, budgétaires, administratives et alternatives nécessaires pour assurer le bien-être des enfants, la pleine réalisation de tous les droits de l'enfant stipulés dans la CDE, le CAEDBE et d'autres lois pertinentes et les instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme concernant les enfants.

102. Après sa présentation, le Président du CAEDBE a demandé aux participants de s'organiser en trois groupes où des discussions ont pu avoir lieu. Après les discussions, les rapporteurs de chaque groupe ont présenté leurs compte rendu et suggestions sur le projet. Les principaux comprenaient les éléments suivants:

- Traduction du document sur le projet de commentaire afin de recueillir les avis des autres personnes ne parlant pas l'anglais ;
- Besoin d'examiner les terminologies logistiques
- Manque d'un système de référence et de disponibilité des ressources humaines
- Examen et reformulation de quelques sections dans le document
- Développement d'une table de matière
- Allocation des ressources
- Priorité des budgets pour les enfants par les États membres
- Création d'une Directive qui permettra de différencier les obligations et les bonnes pratiques
- Examen de l'inclusion des annexes.

103. Le Président du Comité a ensuite indiqué que le projet sera partagé pour obtenir davantage de contributions de diverses parties prenantes, y compris les États Membres, les OSC et les autres organisations partenaires.

104. Enfin, la consultante, Prof Julia, a apprécié les suggestions et contributions des participants respectifs et a assuré de sa volonté de travailler à l'intégration des préoccupations soulevées au cours des discussions.

POINT 27 : SELECTION DU THEME DE LA JEA 2018

105. Prenant en considération les consultations faites par les enfants sur le thème de la Journée des enfants africains, ainsi qu'après d'autres discussions et délibérations, le Comité a décidé que le thème de la JEA 2018 serait “ **Aucun Enfant laissé pour compte dans le Développement de l'Afrique**”.

POINT 28: ADOPTION DU RAPPORT

106. Le rapport a été adopté tel qu'amendé.

POINT 29: CEREMONIE DE CLÔTURE

107. La cérémonie de clôture a été présidée par S.E l'Honorable Premier Ministre du Royaume du Lesotho, des Ministres du Royaume du Lesotho, des Membres du Corps Diplomatique, des Représentants de l'ONU et d'autres Organisations Internationales et Locales. L'Ecole pour les Enfants Handicapés a également présenté un spectacle au cours de cette cérémonie.

108. Le Représentant le Bureau des Nations Unies, le Dr Nadi Albino, représentante de l'UNICEF au Lesotho, a noté que c'est un privilège d'être présente au nom des Agences des Nations Unies lors de la séance de clôture de la Session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant. Elle a indiqué que la session a servi de plateforme pour réaffirmer l'engagement envers la réalisation des droits des enfants sur le continent africain. En outre, elle a indiqué qu'en tant que signataires de la charte africaine, chaque État membre a la responsabilité d'assurer la réalisation des droits de l'enfant

109. . Elle a félicité la 29ème Session Ordinaire du Comité pour l'inclusion du projet de commentaire général sur les mesures prises par les pays dans la mise en œuvre de la Charte et le renforcement des systèmes. De plus, elle a noté que la session s'est tenue à un moment opportun où le Gouvernement du Lesotho a proposé d'abriter le siège du Secrétariat du CAEDBE et à répondre aux observations et recommandations finales et se prépare à formuler un nouveau plan de développement stratégique national en 2018. Elle a en outre déclaré comme une étape concrète pour soutenir une collaboration plus forte, que l'équipe des Nations Unies au Lesotho s'engage à soutenir la définition du projet et des processus menant à l'adoption de l'Observation générale car elle fournit un cadre fort et contextualisé aux décideurs Africains, aux praticiens et aux enfants. Elle a conclu en attirant l'attention au nom des enfants sur le rôle clé du Comité pour aider les États Membres à s'acquitter de leurs obligations et à garantir leur responsabilité.

110. Dans son allocution, le Professeur Benyam Dawit Mezmur, Président du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, a remercié le Gouvernement du Royaume du Lesotho pour l'hospitalité et la ponctualité affichées au cours de la Session. Il a noté que la participation était diversifiée et composée d'acteurs importants pour «créer une Afrique digne des enfants». En outre, il a indiqué que les discussions avec les délégations (Tchad, Comores, Côte d'Ivoire et Tanzanie) ont suscité l'espoir de cet Agenda important et ont permis d'apprendre sur les bonnes pratiques existantes dans les pays. En outre, il a noté qu'au cours de la session le Comité et d'autres organisations

ont eu un rappel sur d'importantes questions transversales, les problèmes de pratiques néfastes, les enfants dans les conflits armés, les questions d'éducation, de santé et de protection sociale sont des défis majeurs. Le Président a également noté au cours de la session que de nombreux documents ont été distribués, tels que le projet d'Observation générale conjointe sur les mesures générales en matière de renforcement des systèmes, l'inclusion des Objectifs de Développement Durable (ODD), des enfants en situation de mouvement et du mariage des enfants. Il a conclu en remerciant tous les collègues impliqués dans la mise en œuvre de la Charte, les délégués des pays, les partenaires et tout le personnel sur le terrain au Lesotho pour cette session réussie. Enfin, il a remercié le Royaume du Lesotho d'avoir accueilli la session du Comité et a souligné que leur appui est nécessaire pour l'adoption de l'Agenda 2040.

111. Dans son discours de clôture, l'Honorable Premier Ministre, Mosisili Pokhalitha a remercié les enfants de l'École des Malentendants de Kananelo pour leur prestation artistique et a noté que cette performance « silencieuse » des enfants donnait un avant-goût de ce que nous leur faisons subir tous les jours. Au nom du Gouvernement du Lesotho, il a remercié sincèrement l'Union Africaine d'avoir donné au Lesotho l'occasion d'accueillir la 29^{ème} Session Ordinaire du CAEDBE. En outre, il a souligné que ces occasions aideront le Comité d'experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant à se rendre compte de la disponibilité du Lesotho à accueillir le Secrétariat. De plus, outre les Ministères des Gouvernements des États membres présents à la session, il a indiqué qu'il y avait d'autres parties prenantes dans le secteur privé et les organisations de la société civile et les partenaires de développement qui ont gracieusement accepté d'appuyer la session. Cet appel était conforme à l'esprit de l'accord de coalition « pour mettre davantage l'accent sur la participation citoyenne ». C'est pour cette raison que le CAEDBE s'est engagée dans une mission d'interroger la volonté des pays d'héberger le secrétariat sur les droits de l'enfant. Il a noté que la nation a soumis la proposition de sa volonté d'accueillir le secrétariat. Le programme pour enfants fait partie des vœux de Sa Majesté. Il ne s'agirait pas seulement d'un avantage supplémentaire pour la proposition, mais aussi d'un engagement et d'une volonté politique au plus haut niveau. Cela aidera à sensibiliser la nation aux droits et au bien-être de ses enfants. Il est clair que le Lesotho est un pays qui est doublement éprouvé par les problèmes de santé de la tuberculose et du VIH et que les enfants sont affectés par cette pandémie. L'analyse de la situation de 2011 indique qu'il y avait 1 07 974 orphelins et enfants vulnérables, ce qui représente le pourcentage le plus élevé de la population totale du Lesotho. 363 526 de ces enfants étaient des orphelins. Le Gouvernement se devait de donner la priorité aux problèmes qui ont un impact négatif et affectent la vie des enfants. L'évaluation de la vulnérabilité au Lesotho a identifié diverses sources de vulnérabilité des enfants telles que la pauvreté et le logement, l'alimentation et la nutrition inadéquates dans le ménage. Il a conclu en remerciant le Comité d'avoir tenu cette réunion au Lesotho. Il a également remercié tous ceux qui ont contribué au succès de cette réunion. Il a reconnu le fait que des travaux

incommensurables sont nécessaires pour que les droits des enfants soient pleinement mis en œuvre.

112. Enfin, il a déclaré cet important et historique événement, la 29ème Session Ordinaire du CAEDBE, officiellement close.